

Fiche-action n°SA3

Atelier du futur n°7 « Solidarité et accueil »

« Favoriser la création d'une bourse des compétences des aînés »

Situation et justification

Les aînés constituent un capital de compétences (professionnelles ou non) très important. De nombreuses personnes qui se trouvent à la retraite, en particulier celles qui se sont consacrées à leur travail sans véritablement développer d'activités extra-professionnelles (hobbies), ne se sentent pas à l'aise, voire développent un sentiment d'inutilité qui peut avoir des conséquences sur leur moral, leur santé psychique et physique.

Selon les personnes, les activités bénévoles proposées par les associations peuvent répondre en partie ou fort bien au besoin de conserver des liens sociaux et de participer à la vie communautaire ; le bénévolat joue un rôle important dans la collectivité pour favoriser la solidarité, la convivialité et la cohésion sociale ; il doit donc être toujours encouragé !

Toutefois, l'adhésion d'un aîné à une activité bénévole peut se heurter à deux réalités :

- les activités proposées par les associations ne permettent pas de mettre en application tout ou partie de ses compétences principales développées durant la vie active;
- un revenu financier complémentaire, même modeste et irrégulier, est recherché par des aînés dont les rentes sont modestes, ce à quoi ne peuvent généralement pas répondre les associations.

D'un autre côté, de nombreuses personnes seraient intéressées de bénéficier de l'expérience et des compétences professionnelles d'un aîné, en particulier pour contribuer à solutionner un problème ponctuel et pour autant que l'intervention soit bon marché.

A Genève, le « Conseil des Anciens » a créé en 2002 la « Bourse du bénévolat »¹. Depuis sa création, ce Conseil s'interroge sur la question de créer une « bourse de compétences des aînés »². Celle-ci aurait pour vocation de répondre de manière complémentaire aux activités bénévoles. Selon le Président du comité³, il n'a pas été pris à ce jour de décision formelle mais le sujet reste ouvert.

A l'échelle suisse, il existe déjà une bourse de compétences, laquelle dispose d'une représentation à Lausanne et quelques membres à Genève. Cette bourse présente la spécificité de réunir exclusivement les compétences de cadres et cadres supérieurs pour les proposer à des entreprises⁴.

Pour l'Atelier du futur « Solidarité et accueil », l'intérêt de créer une bourse des compétences des aînés serait une excellente opportunité de faire se rejoindre les besoins d'aînés et des besoins de la communauté, notamment de la population dont les ressources financières sont modestes.

Le Centre de loisirs de Chêne-Bourg accueille chaque semaine un groupe d'une quarantaine d'aînés. Ce réseau (qui existe depuis plus de trente ans) est accompagné et animé par l'une des employées du Centre, Madame Catherine Chaix. Selon cette dernière, plusieurs membres de ce groupe seraient vraisemblablement intéressés à proposer leurs compétences dans le cadre d'une bourse et à percevoir une rémunération pour leurs travaux.

Objectifs visés

- Mettre à profit les compétences des aînés prioritairement pour des personnes disposant de peu de moyens.

¹ Bourse accessible sur le site www.benevoles-ge.ch

² Ce sujet apparaît dans leur rapport d'activité 2004-2005

³ M. Eric Sublet (tél. 022.735.79.35) - <http://www.conseils-anciens-ge.ch/>

⁴ Le membre inscrit ne doit pas être financièrement dépendant ; l'association facture les prestations de CHF 100.- à CHF 150.- de l'heure, apporte une garantie sur la qualité du service et retient un pourcentage des recettes pour sa gestion (source : M. Peter Blanchard, tél. 022.784.11.30). Site internet : www.adlatus.ch.

- Permettre aux aînés de conserver une activité à temps partiel, régulière ou non, qui contribue à maintenir leur santé physique et intellectuelle, en leur permettant d'obtenir quelques ressources financières.

Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social

- Le maintien chez les aînés d'une activité même ponctuelle leur permettant d'utiliser leurs compétences et de nouer de nouveaux liens sociaux favorise un bon état de santé psychologique et physique.
- Les services proposés dans une telle bourse de compétences peuvent représenter une aide sociale pour les personnes bénéficiaires, en particulier ceux dont les moyens financiers sont faibles et qui n'auraient pas pu acheter les services d'un professionnel en activité.
- L'action favorise en outre les relations (intergénérationnelles ou non) entre les personnes, source de cohésion sociale.

Pôle économique

- Une rémunération même réduite basée sur des prestations que pourraient effectuer des aînés peut agrémenter une rente modeste.
- L'utilisation des services proposés dans une bourse de compétences ne doit pas représenter une concurrence significative vis-à-vis des professionnels actifs dans le canton de Genève et en particulier dans le secteur des Trois-Chêne. En cela, des règles de fonctionnement et un contrôle doivent être mis en place.
- La commune devrait apporter une contribution financière

Pôle environnemental

Impact peu significatif.

Descriptif et mise en place de l'action

Il s'agit pour la commune de mandater le Centre de loisirs pour la mise en place et la gestion pratique d'une bourse de compétence des aînés.

Les points forts de ce processus d'évaluation et de mise en place seraient successivement:

- Une évaluation des ressources humaines et de leurs compétences pour ce projet parmi le groupe d'aînés qui fréquente le Centre de loisirs.
- Une évaluation des besoins au travers des partenaires sociaux et des associations locales.
- La constitution d'un groupe de mise en place (qui pourrait devenir un « Comité de gestion » ?) coordonné par le Centre de loisirs, avec une représentation de la mairie, d'Action Trois-Chêne pour l'Emploi, voire du Conseil des anciens de Genève. Ce groupe aurait pour tâche d'établir les règles de fonctionnement de la bourse de compétences, en particulier :
 - Identifier les principales activités faisant correspondre l'offre et la demande. Il pourrait par exemple s'agir de :
 - secrétariat (rédaction de lettre, aide à la préparation d'un dossier),
 - enseignement (cours de soutien, aide aux devoirs),
 - informatique (aide au choix, assistance pour l'installation de matériel ou de logiciels)
 - travaux pratiques (montages de petits meubles, retouches d'habits, petit jardinage)
 - aide aux déplacements (accompagnement pour un rendez-vous, pour des courses)
 - garde temporaire d'enfants
 - cuisine (par ex. préparation d'un repas familial)
 - etc.
- S'assurer que les activités qui pourraient être proposées et se développer ne créent pas une concurrence significative (et déloyale) pour des professionnels locaux (artisans, entreprises de services).
- Préciser les éventuelles restrictions d'acceptation de clients (personnes morales ou physiques).
- Définir le mode de contrôle et de garantie pour les travaux effectués.
- Gérer les risques (assurance).
- Déterminer le processus de paiement.
- Préciser quels doivent être les principaux types de bénéficiaires, par ex : les personnes ayant des ressources financières faibles ou moyennes (à préciser), les associations locales, groupements sportifs, des services de l'administration communale, etc.
- Fixer les tarifs des prestations pour les activités.

L'apport de la commune dans cette action pourrait être :

- la gestion comptable de l'activité (encaissements et paiements, bilan financier).

- un subventionnement de certaines prestations faites à des personnes n'ayant que très peu de ressources.
- une participation à l'information et à la promotion de la bourse (journal communal, site internet, etc.)

A noter que cette bourse de compétences pourrait faciliter la mise en place puis le suivi de plusieurs actions de l'Agenda 21 communal dans lesquelles sont évoquées la contribution de personnes bénévoles ou faiblement rémunérées, par exemple dans les fiches-actions:

- EJ2 : « Mettre en place une structure d'appuis extra-scolaires destinés aux enfants des écoles primaires sises sur la commune de Chêne-Bourg »
- SA4 : « Faciliter la mise en place d'un réseau d'aides ponctuelles destinées aux familles monoparentales »

Calendrier

Adoption du projet dans les meilleurs délais afin tout d'abord de préciser les conditions de faisabilité.

Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des « affaires sociales », le-la Président-e de la Commission « sociale », le Secrétaire général.

Partenaires

- Le Centre de loisirs de Chêne-Bourg (mandataire).
- Des services de l'administration ; service social, comptabilité (participation à l'étude du projet et à sa gestion)
- Action Trois-Chêne pour l'emploi (apports au groupe de mise en place et de gestion).
- Plusieurs autres partenaires peuvent être impliqués dans cette action : le Conseil des Anciens de Genève, ainsi que des communes voisines telles que Thônex ou Chêne-Bougeries (dans le cas d'une mise en place intercommunale)

Budget

A préciser.

Le budget de fonctionnement devrait être (totalement ou partiellement) incorporé dans les activités respectives du Centre de loisirs et de l'administration communale.

Le subventionnement de certaines prestations effectuées dans le cadre de la bourse en faveur de personnes peut induire un budget, comme celui déjà évoqué dans la fiche-action SA4 (CHF 10'000.-)

Indicateurs de développement durable

- Nombre d'aînés inscrits pour proposer leurs compétences.
- Nombre et caractéristiques des travaux effectués.
- Taux de satisfaction enregistrés auprès des aînés qui fournissent leurs compétences ainsi qu'auprès des utilisateurs de la bourse.

Suivi et amélioration continue

Bilan périodique intégrant et commentant les indicateurs ci-dessus afin d'ajuster les actions conduites.